



**EXTRAIT du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

SÉANCE du MARDI 28 MARS 2023

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 22/03/2023

Le MARDI 28 MARS 2023 à 19h30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille Maire, BILGER Lily 1^{ère} adjointe, BORNERT Julien 2^{ème} adjoint, MOURER Isabelle 3^{ème} adjointe, BAUER Fabien, DECHAUX Nicolas, KLEIN Monique, KLEIN Olivier, LOEHR Nathalie, MARTINI Camille, OSWALT Pascal.

Membres absents excusés : BILGER Thomas - STRUB Alexandre, 4^{ème} Adjoint - SPANO Georges - STREISSEL Marie-Jeanne.

Procurations : BILGER Thomas donne Procuration à BAUER Fabien - STRUB Alexandre donne Procuration à KLEIN Olivier - SPANO Georges donne Procuration à LOEHR Nathalie - STREISSEL Marie-Jeanne donne Procuration à BILGER Lily.

Secrétaire de séance : Julien BORNERT

5. Institutions et vie publique.
5.2. Fonctionnement des assemblées.
2023.01 Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Pour assurer cette fonction lors de la séance d'aujourd'hui, M le Maire propose la candidature de M Julien Bornert.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- DESIGNE M Julien Bornert comme secrétaire de séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire, Camille BADER

Le secrétaire de séance, Julien BORNERT





**EXTRAIT du procès-verbal
 des délibérations du Conseil Municipal**

SÉANCE du MARDI 28 MARS 2023

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 22/03/2023

Le MARDI 28 MARS 2023 à 19h30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille Maire, BILGER Lily 1^{ère} adjointe, BORNERT Julien 2^{ème} adjoint, MOURER Isabelle 3^{ème} adjointe, BAUER Fabien, DECHAUX Nicolas, KLEIN Monique, KLEIN Olivier, LOEHR Nathalie, MARTINI Camille, OSWALT Pascal.

Membres absents excusés : BILGER Thomas - STRUB Alexandre, 4^{ème} Adjoint - SPANO Georges - STREISSEL Marie-Jeanne.

Procurations : BILGER Thomas donne Procuration à BAUER Fabien - STRUB Alexandre donne Procuration à KLEIN Olivier - SPANO Georges donne Procuration à LOEHR Nathalie - STREISSEL Marie-Jeanne donne Procuration à BILGER Lily.

Secrétaire de séance : Julien BORNERT

7. Finances.

7.1. Décisions budgétaires.

**2023.02 COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET PRINCIPAL.
 COMPTE ADMINISTRATIF 2022- BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Lily BILGER 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M Camille BADER, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le compte de gestion de l'exercice 2022 établi par la Trésorerie de Saverne, les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte de gestion 2022, lequel se résume comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	3 368 700.25	1 400 883.77	4 769 584.02
Titres de recettes émis	2 042 921.83	1 020 588.94	3 063 510.77
Réductions des titres		1 791.62	1 791.62
Recettes nettes	2 042 921.83	1 018 797.32	3 061 719.15
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	3 368 700.25	1 400 883.77	4 769 584.02
Mandats émis	256 661.35	913 648.33	1 170 309.68
Annulations de mandats		7 297.73	7 297.73
Dépenses nettes	256 661.35	906 350.60	1 163 011.95
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	1 786 260.48	112 446.72	1 898 707.20
Déficit			

2° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2022, lequel se résume comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses/Mandats	Recettes/Titres	Dépenses/Mandats	Recettes/Titres
Résultats reportés		440 383.77		750 726.48
Opérations de l'exercice	906 350.60	1 018 797.32	256 661.35	2 042 921.83
Résultat de clôture				
Restes à réaliser	0	0	37 052.00	0
TOTAUX	906 350.60	1 459 181.09	293 713.35	2 793 648.31
RESULTATS DEFINITIFS		552 830.49		2 536 986.96

3° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° reconnaît la sincérité des restes à réaliser : 37 052.00 € DI

5° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

6° approuve le compte de gestion et le compte administratif 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Pour extrait conforme
 L'Adjointe au Maire, Lily BILGER

Le secrétaire de séance, Julien BORNERT

Accusé de réception en préfecture
 067-216701193-20230328-CA2022-BF
 Date de télétransmission : 04/04/2023
 Date de réception préfecture : 04/04/2023





**EXTRAIT du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

SÉANCE du MARDI 28 MARS 2023

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 22/03/2023

Le MARDI 28 MARS 2023 à 19h30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille Maire, BILGER Lily 1^{ère} adjointe, BORNERT Julien 2^{ème} adjoint, MOURER Isabelle 3^{ème} adjointe, BAUER Fabien, DECHAUX Nicolas, KLEIN Monique, KLEIN Olivier, LOEHR Nathalie, MARTINI Camille, OSWALT Pascal.

Membres absents excusés : BILGER Thomas - STRUB Alexandre, 4^{ème} Adjoint - SPANO Georges - STREISSEL Marie-Jeanne.

Procurations : BILGER Thomas donne Procuration à BAUER Fabien - STRUB Alexandre donne Procuration à KLEIN Olivier - SPANO Georges donne Procuration à LOEHR Nathalie - STREISSEL Marie-Jeanne donne Procuration à BILGER Lily.

Secrétaire de séance : Julien BORNERT

7. Finances.

7.1. Décisions budgétaires.

2023.03 AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2022-BUDGET PRINCIPAL.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,
Constatant que le compte administratif 2022 présente les résultats suivants :

	RESULTAT CLOTURE 2021	VIREMENT A LA SI	RESULTAT 2021	RESTES A REALISER	RESULTAT CLOTURE 2022
Investissement	750 726.48		1 786 260.48	- 37 052.00	2 499 934.96
Fonctionnement	440 383.77		112 446.72	0	552 830.49

(c/001 excédent d'investissement reporté (sans les RAR) : 2 536 986.96 €)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité..... :

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	552 830.49 €
AFFECTATION OBLIGATOIRE :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
SOLDE DISPONIBLE AFFECTE COMME SUIV :	
Affectation complémentaire en réserves c/1068	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement c/002	552 830.49 €
Total affecté au c/1068	0 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter c/002	0.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme
Le Maire, Camille BADER

Le secrétaire de séance, Julien BORNERT





**EXTRAIT du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

SÉANCE du **MARDI 28 MARS 2023**

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 22/03/2023

Le MARDI 28 MARS 2023 à 19h30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille Maire, BILGER Lily 1^{ère} adjointe, BORNERT Julien 2^{ème} adjoint, MOURER Isabelle 3^{ème} adjointe, BAUER Fabien, DECHAUX Nicolas, KLEIN Monique, KLEIN Olivier, LOEHR Nathalie, MARTINI Camille, OSWALT Pascal.

Membres absents excusés : BILGER Thomas - STRUB Alexandre, 4^{ème} Adjoint - SPANO Georges - STREISSEL Marie-Jeanne.

Procurations : BILGER Thomas donne Procuration à BAUER Fabien - STRUB Alexandre donne Procuration à KLEIN Olivier - SPANO Georges donne Procuration à LOEHR Nathalie - STREISSEL Marie-Jeanne donne Procuration à BILGER Lily.

Secrétaire de séance : Julien BORNERT

7. Finances.
7.1. Décisions budgétaires.
2023.04 BUDGET PRIMITIF 2023-BUDGET PRINCIPAL.

M le Maire soumet au Conseil Municipal les propositions pour le budget 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Fabien BAUER - Thomas BILGER) :

- **ADOpte** le Budget Primitif de l'ex. 2023 de la commune, comme suit :

VUE D'ENSEMBLE

	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	1 562 930.49	1 010 100.00
RAR	0.00	0.00
RESULTAT REPORTE 002	0.00	552 830.49
TOTAL SECTION	1 562 930.49	1 562 930.49

	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	3 444 465.45	944 530.49
RAR	37 052.00	
SOLDE D'EXECUTION 001		2 536 986.96
TOTAL SECTION	3 481 517.45	3 481 517.45

TOTAL BUDGET	5 044 447.94	5 044 447.94
--------------	--------------	--------------

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme
Le Maire, Camille BADER

Le secrétaire de séance, Julien BORNERT





**EXTRAIT du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

SÉANCE du MARDI 28 MARS 2023

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 22/03/2023

Le MARDI 28 MARS 2023 à 19h30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille Maire, BILGER Lily 1^{ère} adjointe, BORNERT Julien 2^{ème} adjoint, MOURER Isabelle 3^{ème} adjointe, BAUER Fabien, DECHAUX Nicolas, KLEIN Monique, KLEIN Olivier, LOEHR Nathalie, MARTINI Camille, OSWALT Pascal.

Membres absents excusés : BILGER Thomas - STRUB Alexandre, 4^{ème} Adjoint - SPANO Georges - STREISSEL Marie-Jeanne.

Procurations : BILGER Thomas donne Procuration à BAUER Fabien - STRUB Alexandre donne Procuration à KLEIN Olivier - SPANO Georges donne Procuration à LOEHR Nathalie - STREISSEL Marie-Jeanne donne Procuration à BILGER Lily.

Secrétaire de séance : Julien BORNERT

7. Finances.

7.2. Fiscalité.

2023.05 Fiscalité directe locale : vote des taux d'imposition 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,
Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales,
Considérant que depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus, suite à la réforme de la fiscalité directe locale, soit 17.16 %. A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à 13 voix POUR – 1 voix CONTRE (Thomas BILGER) **et 1 ABSTENTION** (Fabien BAUER) :

- **DECIDE** de fixer les taux d'imposition applicables pour l'année 2023 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 32.64 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 72.98 %
- Taxe d'habitation (TH) : 17.67 %

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire, Camille BADER



Le secrétaire de séance, Julien BORNERT



**EXTRAIT du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

SÉANCE du MARDI 28 MARS 2023

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 22/03/2023

Le MARDI 28 MARS 2023 à 19h30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille Maire, BILGER Lily 1^{ère} adjointe, BORNERT Julien 2^{ème} adjoint, MOURER Isabelle 3^{ème} adjointe, BAUER Fabien, DECHAUX Nicolas, KLEIN Monique, KLEIN Olivier, LOEHR Nathalie, MARTINI Camille, OSWALT Pascal.

Membres absents excusés : BILGER Thomas - STRUB Alexandre, 4^{ème} Adjoint - SPANO Georges - STREISSEL Marie-Jeanne.

Procurations : BILGER Thomas donne Procuration à BAUER Fabien - STRUB Alexandre donne Procuration à KLEIN Olivier - SPANO Georges donne Procuration à LOEHR Nathalie - STREISSEL Marie-Jeanne donne Procuration à BILGER Lily.

Secrétaire de séance : Julien BORNERT

7. Finances.

7.10. Divers.

2023.06 Placement des fonds provenant du déblocage de l'emprunt de 2 millions d'euros auprès de la Caisse d'Épargne d'Alsace.

M. le Maire informe que le déblocage de l'emprunt de 2 millions d'euros est intervenu en septembre 2022. L'emprunt a été souscrit sur une durée de 25 ans à un taux fixe de 1.05 %.

Le retard pris dans l'avancement du projet de reconstruction du Club House, reporte le besoin de trésorerie. Les 2 millions débloqués en octobre 2022, ne sont par conséquent pas encore mobilisés dans son intégralité dans l'immédiat.

Les placements réalisés par les collectivités sont une dérogation à l'obligation de dépôt de fonds auprès de l'Etat. Les fonds des collectivités doivent être déposés exclusivement auprès de l'état et sont soumis à des conditions strictes, en particulier quant à la provenance des fonds et les placements autorisés.

Les fonds d'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité font ainsi partie des exceptions. La durée du placement peut ainsi varier de 1 mois à 10 ans. Le rendement des comptes à termes est l'un des rares placements autorisés pour les collectivités. La durée (de 1 à 12 mois) et le montant du placement doivent être déterminés au préalable, les sommes placées étant bloquées pendant la durée du compte à terme.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le placement des fonds provenant du déblocage de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Épargne d'Alsace, pour une somme de 1.5 millions d'euros.
- **APPROUVE** le placement des fonds sur des comptes à terme détenus auprès de la DGFIP,
- **FIXE** le montant global à placer sur des comptes à terme à 1.5 millions d'euros.
- **FIXE** la durée des comptes à terme pour un maximum de 12 mois.
- **DIT** que le placement des fonds d'emprunt non utilisés sur un compte à terme pourra être renouvelé, en fonction de l'avancée des projets, de la trésorerie disponible et du taux en vigueur.
- **AUTORISE** M le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces placements.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire, Camille BADER

Le secrétaire de séance, Julien BORNERT

Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20230328-DELIB202306-DE
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023





**EXTRAIT du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

SÉANCE du MARDI 28 MARS 2023

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 22/03/2023

Le MARDI 28 MARS 2023 à 19h30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille Maire, BILGER Lily 1^{ère} adjointe, BORNERT Julien 2^{ème} adjoint, MOURER Isabelle 3^{ème} adjointe, BAUER Fabien, DECHAUX Nicolas, KLEIN Monique, KLEIN Olivier, LOEHR Nathalie, MARTINI Camille, OSWALT Pascal.

Membres absents excusés : BILGER Thomas - STRUB Alexandre, 4^{ème} Adjoint - SPANO Georges - STREISSEL Marie-Jeanne.

Procurations : BILGER Thomas donne Procuracy à BAUER Fabien - STRUB Alexandre donne Procuracy à KLEIN Olivier - SPANO Georges donne Procuracy à LOEHR Nathalie - STREISSEL Marie-Jeanne donne Procuracy à BILGER Lily.

Secrétaire de séance : Julien BORNERT

1. Commande publique.

1.1. Marchés publics.

2023.07 - Construction d'un équipement sportif Club House : approbation de l'avant-projet définitif (APD).

M. le Maire rappelle que par délibération n°2022.30 en date 15 décembre 2022, le conseil municipal a décidé de déclarer sans suite le Marché n° 2022-MP01 pour motif d'ordre budgétaire : le coût global des travaux (montant total des offres reçues) dépasse le budget pouvant être alloué par la collectivité.

Par conséquent, le projet de construction a été revu avec la maîtrise d'œuvre REY DE CRECY Atelier d'Architecture.

Les études d'Avant-Projet Sommaire et d'Avant-Projet définitif ont été réalisées. Elles ont permis d'une part de confirmer le coût d'opération et d'autre part de déterminer le coût prévisionnel des travaux. Le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre est de 1 823 200.00 € HT soit 2 187 840.00 € TTC.

Le planning prévisionnel est :

Dépôt du permis de construire modificatif : mars 2023

Validation du permis de construire modificatif : juin 2023

Démarrage des travaux : été 2023

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avant-projet définitif avec un coût prévisionnel des travaux de 1 823 200.00 € HT soit 2 187 840.00 € TTC.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme
Le Maire, Camille BADER

Le secrétaire de séance, Julien BORNERT



Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20230328-DELIB202307-DE
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023



**EXTRAIT du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

SÉANCE du MARDI 28 MARS 2023

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 22/03/2023

Le MARDI 28 MARS 2023 à 19h30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille Maire, BILGER Lily 1^{ère} adjointe, BORNERT Julien 2^{ème} adjoint, MOURER Isabelle 3^{ème} adjointe, BAUER Fabien, DECHAUX Nicolas, KLEIN Monique, KLEIN Olivier, LOEHR Nathalie, MARTINI Camille, OSWALT Pascal.

Membres absents excusés : BILGER Thomas - STRUB Alexandre, 4^{ème} Adjoint - SPANO Georges - STREISSEL Marie-Jeanne.

Procurations : BILGER Thomas donne Procuration à BAUER Fabien - STRUB Alexandre donne Procuration à KLEIN Olivier - SPANO Georges donne Procuration à LOEHR Nathalie - STREISSEL Marie-Jeanne donne Procuration à BILGER Lily.

Secrétaire de séance : Julien BORNERT

1. Commande publique.
1.6. Maîtrise d'œuvre - avenant.
2023.08 - Marché de maîtrise d'œuvre -Architecte Rey de Crécy : avenant n°1.

M le Maire informe que suite à la déclaration sans suite le Marché n° 2022-MP01 pour motif d'ordre budgétaire, il a été décidé entre la commune - maître d'ouvrage et le cabinet d'Architecte Rey de Crécy - maître d'œuvre, la signature d'un avenant basé sur 14% du montant de l'APD du 1^{er} projet soit 1 581 898.00 € HT (valeur juin 2021), en y ajoutant 60 000.00 € HT pour la reprise des études de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un équipement sportif Club House (préparation avant-projet+ nouveau chiffrage du projet + permis modificatif).

Pour le projet dont un permis modificatif a été déposé,

Le montant incluant les honoraires déjà réglés (*acte d'engagement signé en date du 03/01/2022*) est réactualisé et s'élève à :

1 581 898.00 (valeur juin 2021) x 14 % (part architecte) = 221 465.72 € + 60 000.00 € = 281 465.72 € HT

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à 14 voix POUR – 1 ABSTENTION (Nicolas DECHAUX) :

- **APPROUVE l'avenant n°1** relatif au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 281 465.72 € HT
- **DIT** qu'à ce montant d'honoraires, seront déduites les sommes des missions déjà réglées à Rey de Crécy, soit 82 720.95 € HT pour le 1^{er} projet.
- **AUTORISE** M le Maire, maître d'ouvrage, à signer **l'avenant n° 1.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire, Camille BADER

Le secrétaire de séance, Julien BORNERT





**EXTRAIT du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

SÉANCE du MARDI 28 MARS 2023

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 22/03/2023

Le MARDI 28 MARS 2023 à 19h30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille Maire, BILGER Lily 1^{ère} adjointe, BORNERT Julien 2^{ème} adjoint, MOURER Isabelle 3^{ème} adjointe, BAUER Fabien, DECHAUX Nicolas, KLEIN Monique, KLEIN Olivier, LOEHR Nathalie, MARTINI Camille, OSWALT Pascal.

Membres absents excusés : BILGER Thomas - STRUB Alexandre, 4^{ème} Adjoint - SPANO Georges - STREISSEL Marie-Jeanne.

Procurations : BILGER Thomas donne Procuration à BAUER Fabien - STRUB Alexandre donne Procuration à KLEIN Olivier - SPANO Georges donne Procuration à LOEHR Nathalie - STREISSEL Marie-Jeanne donne Procuration à BILGER Lily.

Secrétaire de séance : Julien BORNERT

3. Domaine et patrimoine.

3.5. Autres actes de gestion du domaine public.

2023.09 - Vente de 2 parcelles communales : section 01/228 et section 01/395.

Dans le cadre d'un projet privé de construction d'une maison médicale, M le Maire informe que la commune souhaite céder deux parcelles communales.

Désignation des parcelles :

Commune : ECKWERSHEIM

Lieu-dit	Section	N°	Surface	Nature
AUF DEN DORFGRABEN	01	228	1.99 ares	Terre
AUF DEN DORFGRABEN	01	395	3.66 ares	Terre

Conditions de la vente :

Prix : 25 000.00 euros par are, soit un montant total de la transaction de 141 250.00 euros hors frais d'acte notarié. Les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur.

Entrée en jouissance : A la signature de l'acte authentique de vente

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à 14 voix POUR - 1 ABSTENTION (Nicolas DECHAUX) :

- **ACCEPTE** la vente des deux parcelles d'une surface totale de 5.65 ares, selon les conditions détaillées ci-dessus,
- **FIXE** le prix d'achat à 25 000 euros l'are hors frais d'acte notarié,
- **DIT** que le conseil municipal statuera ultérieurement sur le choix du futur acquéreur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme
Le Maire, Camille BADER

Le secrétaire de séance, Julien BORNERT



Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20230328-DELIB202309-DE
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023



**EXTRAIT du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

SÉANCE du MARDI 28 MARS 2023

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 22/03/2023

Le MARDI 28 MARS 2023 à 19h30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille Maire, BILGER Lily 1^{ère} adjointe, BORNERT Julien 2^{ème} adjoint, MOURER Isabelle 3^{ème} adjointe, BAUER Fabien, DECHAUX Nicolas, KLEIN Monique, KLEIN Olivier, LOEHR Nathalie, MARTINI Camille, OSWALT Pascal.

Membres absents excusés : BILGER Thomas - STRUB Alexandre, 4^{ème} Adjoint - SPANO Georges - STREISSEL Marie-Jeanne.

Procurations : BILGER Thomas donne Procuration à BAUER Fabien - STRUB Alexandre donne Procuration à KLEIN Olivier - SPANO Georges donne Procuration à LOEHR Nathalie - STREISSEL Marie-Jeanne donne Procuration à BILGER Lily.

Secrétaire de séance : Julien BORNERT

7. Finances.
7.5. Subventions.

2023.10 - Les modalités d'attribution des subventions pour voyages scolaires.

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été présentée pour la participation à un voyage scolaire organisé par une école élémentaire de Strasbourg. Cette demande concerne un enfant domicilié à Eckwersheim et scolarisé dans cet établissement.

Après avoir entendu les explications de M le Maire,

Considérant la volonté de la Municipalité de maintenir son soutien envers les familles en allégeant leur participation financière lors de la programmation de voyages scolaires,
Une délibération d'ensemble est prise pour les enfants scolarisés en école maternelle ou élémentaire hors de la commune et dans la commune d'Eckwersheim.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de participer à hauteur de **10 euros** par nuitée sur un maximum de 5 jours par enfant scolarisé en école maternelle ou élémentaire **hors de la commune**, pour sa participation à un voyage scolaire/une classe de découverte.
- **DECIDE** de participer à hauteur de **13 euros** par nuitée sur un maximum de 5 jours par enfant scolarisé en école maternelle ou élémentaire **dans la commune**, pour sa participation à un voyage scolaire/une classe de découverte.
- **PRECISE** que cette aide ne sera accordée qu'aux enfants domiciliés dans la commune, sur présentation d'une attestation de participation au séjour.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme
Le Maire, Camille BADER



Le secrétaire de séance, Julien BORNERT



**EXTRAIT du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

SÉANCE du MARDI 28 MARS 2023

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 22/03/2023

Le MARDI 28 MARS 2023 à 19h30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille Maire, BILGER Lily 1^{ère} adjointe, BORNERT Julien 2^{ème} adjoint, MOURER Isabelle 3^{ème} adjointe, BAUER Fabien, DECHAUX Nicolas, KLEIN Monique, KLEIN Olivier, LOEHR Nathalie, MARTINI Camille, OSWALT Pascal.

Membres absents excusés : BILGER Thomas - STRUB Alexandre, 4^{ème} Adjoint - SPANO Georges - STREISSEL Marie-Jeanne.

Procurations : BILGER Thomas donne Procuration à BAUER Fabien - STRUB Alexandre donne Procuration à KLEIN Olivier - SPANO Georges donne Procuration à LOEHR Nathalie – STREISSEL Marie-Jeanne donne Procuration à BILGER Lily.

Secrétaire de séance : Julien BORNERT

3. Domaine et patrimoine.
3.5. Autres actes de gestion du domaine public.

2023.11 – Bâtiment du Presbytère : remplacement des fenêtres.

M le Maire informe qu'il est nécessaire de changer les huisseries extérieures du Presbytère pour des questions d'isolation et d'économie d'énergie. Il présente aux conseillers les différents devis reçus en mairie.

Après l'analyse technique et financière des différentes offres,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à 12 voix POUR-3 ABSTENTIONS (Nathalie LOEHR – Nicolas DECHAUX – Isabelle MOURER) :

- **DECIDE** de retenir l'entreprise MEYER Jean Yves – 67220 NEUVE EGLISE.
- **AUTORISE** M le Maire à signer le devis pour un montant de 35 925.00 euros HT.

Il est précisé que la société retenue était la meilleure en termes de rapport qualité/prix.

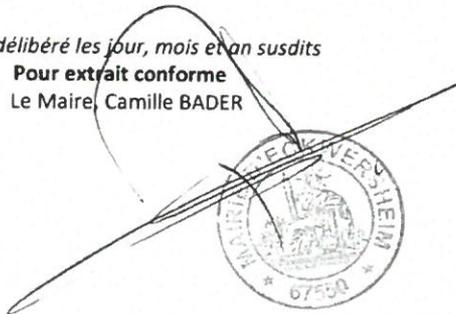
La commune souhaite mobiliser les services de la Collectivité Européenne d'Alsace pour obtenir une subvention pour financer une partie de ce remplacement de fenêtres.

Plan de financement :

- Fonds propres de la commune : 21 555.00 euros
- Subvention : 40 %

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme
Le Maire, Camille BADER



Le secrétaire de séance, Julien BORNERT



**EXTRAIT du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

SÉANCE du MARDI 28 MARS 2023

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 22/03/2023

Le MARDI 28 MARS 2023 à 19h30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille Maire, BILGER Lily 1^{ère} adjointe, BORNERT Julien 2^{ème} adjoint, MOURER Isabelle 3^{ème} adjointe, BAUER Fabien, DECHAUX Nicolas, KLEIN Monique, KLEIN Olivier, LOEHR Nathalie, MARTINI Camille, OSWALT Pascal.

Membres absents excusés : BILGER Thomas - STRUB Alexandre, 4^{ème} Adjoint - SPANO Georges - STREISSEL Marie-Jeanne.

Procurations : BILGER Thomas donne Procuration à BAUER Fabien - STRUB Alexandre donne Procuration à KLEIN Olivier - SPANO Georges donne Procuration à LOEHR Nathalie - STREISSEL Marie-Jeanne donne Procuration à BILGER Lily.

Secrétaire de séance : Julien BORNERT

2. Urbanisme.

2.2. Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols.

2023.12 - Déclaration préalable déposée par le Maire pour l'installation d'une piscine.

M le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme : « Si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. »

Considérant que Monsieur Camille BADER, Maire a déposé une demande de déclaration préalable référencée n° DP06711923V0012, il appartient au conseil municipal de désigner un de ses membres pour prendre la décision de se prononcer sur la délivrance de la Déclaration préalable à l'issue de la phase d'instruction. Il est donc proposé au conseil municipal de désigner Mme Lily BILGER, 1^{ère} Adjointe à cet effet ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à 14 voix POUR- 1 ABSTENTION (Camille BADER) :

- **PREND ACTE** du dépôt par Monsieur BADER d'une demande de déclaration préalable référencée n° DP06711923V0012.

- **DESIGNE** Mme Lily BILGER, 1^{ère} Adjointe en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme, et la charge de prendre la décision de se prononcer sur la délivrance de la déclaration préalable à l'issue de la phase d'instruction.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Pour extrait conforme
L'Adjointe au Maire, Lily BILGER

Le secrétaire de séance, Julien BORNERT





**EXTRAIT du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

SÉANCE du MARDI 28 MARS 2023

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 22/03/2023

Le MARDI 28 MARS 2023 à 19h30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille Maire, BILGER Lily 1^{ère} adjointe, BORNERT Julien 2^{ème} adjoint, MOURER Isabelle 3^{ème} adjointe, BAUER Fabien, DECHAUX Nicolas, KLEIN Monique, KLEIN Olivier, LOEHR Nathalie, MARTINI Camille, OSWALT Pascal.

Membres absents excusés : BILGER Thomas - STRUB Alexandre, 4^{ème} Adjoint - SPANO Georges - STREISSEL Marie-Jeanne.

Procurations : BILGER Thomas donne Procuration à BAUER Fabien - STRUB Alexandre donne Procuration à KLEIN Olivier - SPANO Georges donne Procuration à LOEHR Nathalie - STREISSEL Marie-Jeanne donne Procuration à BILGER Lily.

Secrétaire de séance : Julien BORNERT

4. Fonction publique.

4.2. Personnel contractuel.

2023.13 - Engagement d'un agent contractuel à temps complet : cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2016-604 du 12/05/2016 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CRÉE** le poste d'adjoint territorial d'animation contractuel à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 H 00 pour l'exercice des fonctions d'agent d'animation au Périscolaire ainsi qu'à l'accueil de loisirs sans hébergement,
- **FIXE** une rémunération mensuelle correspondant à l'échelon 05 du grade d'adjoint territorial d'animation contractuel, indice brut 374, indice majoré 345, pour une durée hebdomadaire de service de 35 H 00.

L'adresse du lieu de travail : Périscolaire - Accueil de Loisirs sans Hébergement « Arc en Ciel » Groupe scolaire Rue Albert Schweitzer – 67550 Eckwersheim.

Une déclaration de vacance de l'emploi d'adjoint territorial d'animation contractuel sera effectuée et transmise au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire, Camille BADER

Le secrétaire de séance, Julien BORNERT

Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20230328-DELIB202313-DE
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

